



**COMMUNE DE
SAILLANT**

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 13 Décembre 2025

Date de la convocation : 04 Décembre 2025

Date de la séance : 13 Décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Guy CHAZOT

Absents (3) : Frédéric CHAZELLE, Thibault CALMARD, Gérard ROURE

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné procuration à Danièle HORTALA

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1.COMPENSATION DU BUDGET AEP AU BUDGET COMMUNAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

2.SUBVENTION DE LA COMMUNE AU BUDGET ASSAINISSEMENT - ANNEE 2025

3.DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DU GARAGE D1166

4.CHOIX ARCHITECTE – AMENAGEMENT DU GARAGE D1166

5.PARTICIPATION EN SANTE DE LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

6.APPROBATION DU PROJET DE CHARTE 2026-2041 DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRAUDOIS-FOREZ

7.REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2026

8.REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2026

9.ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CDG63

10.SUBVENTIONS 2026 - COLLEGE SAINT-ANTHEME

11.DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN SECTIONNAL – LE MONT – B431

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 9h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Danièle HORTALA comme secrétaire de séance.

Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 17 Octobre 2025 :

- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024
- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024
- LOCATION DES GITES A L'ANNEE
- REVISION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2026
- INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHITS)
- SUPPRESSION SERVITUDES D1335 (ANCIENNE POSTE)
- CREATION SERVITUDES D1335 et D1336 (ANCIENNE MAISON RAGE)
- MODALITES D'ATTRIBUTION DU COLIS DES ANCIENS

1. COMPENSATION DU BUDGET AEP AU BUDGET COMMUNAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que depuis 2010, une compensation du budget eau au budget communal est mise en place.

Depuis 2010, le pourcentage de leur masse salariale a été fixé comme suit :

- Pour l'agent technique : 15 % (ce qui correspond à 4,5 h sur 30,5 h)

- Pour l'agent administratif : 5 % (ce qui correspond à 1,3 h sur 26 h)

Le Conseil Municipal, unanime, décide de poursuivre cette compensation dans les mêmes conditions.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

2. SUBVENTION DE LA COMMUNE AU BUDGET ASSAINISSEMENT - ANNEE 2025

Monsieur le maire informe les membres du conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une subvention de 4000,00 € au budget assainissement faute de recettes suffisantes car la seule redevance d'assainissement perçue auprès des usagers annuellement ne peut permettre d'équilibrer ce budget en section d'exploitation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, accepte de verser une subvention de 4.000,00 € au budget assainissement (imputation au compte 65738 « subventions de fonctionnement aux autres établissements publics »).

Décision approuvée (7 voix pour / 1 voix contre : Yohann CARRET, qui estime que ce n'est pas normal que les habitants de toute la commune « payent » pour ceux qui sont desservis par l'assainissement collectif, c'est-à-dire ceux habitant au Bourg et à Merlonne).

3. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DU GARAGE D1166

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les agents techniques n'ont pas de vestiaires, douches, sanitaires, coin repas, etc... Il rappelle également que la commune a récupéré le garage D1166 qu'elle louait jusque-là.

Il propose de réaménager ce garage en local pour le personnel et en lieu de stockage.

Des devis ont été réalisés pour l'ensemble des corps de métier. Le montant total s'élève à 35 647,14 € HT.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le projet d'aménagement du garage D1166 en local pour le personnel et en lieu de stockage pour un montant de 35 647,14 €. Il le charge de monter les dossiers de demandes de subventions auprès du FIC, de la DETR et de la DSIL et accepte le plan de financement suivant :

* subvention FIC 40 % : 14 258,86 euros

* subvention DETR 30 % : 10 694,14 euros

* subvention DSIL 10 % : 3 564,71 euros

* autofinancement : 7 129,43 euros

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

4. CHOIX ARCHITECTE – AMENAGEMENT DU GARAGE D1166

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recourir à un architecte pour monter le dossier de permis de construire pour l'aménagement du garage D1166.

Deux devis ont été réalisés (ACHAS Architecture et Frédérique BAILLY).

Après analyse des deux propositions reçues, le Conseil Municipal, unanime, décide de recruter le cabinet ACHAS Architecture pour effectuer la mission de constitution et de dépôt du permis de construire et accepte sa proposition financière pour un montant de 1800,00 € HT.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

5. PARTICIPATION EN SANTE DE LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités doivent participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents. Cette participation est obligatoire depuis le 01.01.25 pour la garantie prévoyance. Elle sera obligatoire à compter du 01.01.26 pour la garantie santé.

Il rappelle que la commune participe à hauteur de 50 % sur le contrat groupe pour le volet prévoyance.

Il propose de participer à hauteur de 15 € mensuels pour le volet santé, à compter du 01.01.2026, sur les contrats labellisés souscrits individuellement par les agents (la commune participait déjà à hauteur de 10 € jusque-là).

Cette proposition a obtenu un avis favorable du comité social territorial le 04.11.2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de continuer à participer dans le cadre d'une procédure de labellisation, à la couverture santé souscrite de manière individuelle et facultative par les agents et décide donc de ne pas souscrire à un contrat groupe pour l'instant pour le volet « santé ». Il décide de réévaluer le montant de participation et de le porter à 15 € / mois non proratisé en fonction du temps de travail.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

6. APPROBATION DU PROJET DE CHARTE 2026-2041 DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir reçu un dossier complet du Parc Naturel Régional Livradois-Forez expliquant le projet de Charte 2026-2041. Il indique qu'en approuvant ce projet de Charte, la commune adhère d'office au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel Régional Livradois-Forez pour son objet « Aménagement et gestion du Parc naturel Régional Livradois-Forez et mise en œuvre de sa Charte ».

Il explique que grâce à cette adhésion, la commune perçoit des aménités rurales toutes les années (9 295 € en 2025) avec un coût d'adhésion de 909 € environ en 2025.

Après de nombreuses discussions, le Conseil Municipal décide d'approuver sans réserve le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez et prend acte que cette approbation emporte demande d'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez pour son objet « Aménagement et gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez et mise en œuvre de sa Charte » mentionné dans ses statuts.

Décision approuvée (7 voix pour / 1 abstention : Yohann CARRET qui craint que l'adhésion à cette charte apporte des contraintes à la commune).

7. REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a instauré de nouvelles redevances concernant l'eau : une s'intitulant « redevance pour consommation d'eau » et une nommée « redevance pour performance des réseaux d'eau potable ».

Monsieur le Maire explique chacune de ces redevances et rappelle aux élus que le coefficient de modulation est revu chaque année et est imposé en fonction des données complétées dans notre RPQS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de fixer à 0,32 € HT / m³ la contre-valeur correspondant à la « consommation d'eau potable » et à 0,054 € HT / m³ la contre-valeur correspondant

à la « redevance performance des réseaux d'eau potable ». Ces deux éléments devront être répercutés sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable sur les factures émises à compter du 1er janvier 2026.

Une grande discussion a lieu dans l'assemblée car de nombreux élus sont opposés à ces nouvelles redevances. M. Le Maire explique qu'elles sont obligatoires et que nous n'avons pas le choix.

Décision approuvée (4 voix pour (dont celle du Maire) ; 1 abstention : Yohann CARRET ; 3 voix contre : Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Danièle HORTALA qui estiment que ce n'est pas normal de nous imposer ces taxes alors que, sur 3 demandes de subventions demandées à l'Agence de l'Eau, aucune ne nous a été accordée (Interconnexion, Réseaux d'assainissement de Merlonne, Renouvellement réseaux Hauteville / Saillantet).

8. REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a également instauré une nouvelle redevance concernant l'assainissement qui s'intitule « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Monsieur le Maire explique cette redevance et rappelle aux élus que le coefficient de modulation est revu chaque année et est imposé en fonction des données complétées dans notre RPQS et sur le site de déclaration.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de fixer 0,14 € HT / m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable sur les factures émises à compter du 1er janvier 2026.

Comme pour les redevances « eau », nombreux élus sont opposés à cette nouvelle redevance.

Décision approuvée (4 voix pour (dont celle du Maire) ; 1 abstention : Yohann CARRET ; 3 voix contre : Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Danièle HORTALA qui estiment que ce n'est pas normal de nous imposer ces taxes alors que, sur 3 demandes de subventions demandées à l'Agence de l'Eau, aucune ne nous a été accordée (Interconnexion, Réseaux d'assainissement de Merlonne, Renouvellement réseaux Hauteville / Saillantet).

9. ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CDG63

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention signée avec le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme concernant l'assistance retraite s'expire au 31.12.25.

A travers cette mission, le CDG accompagne la commune et les agents qu'elle emploie dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite, et notamment les procédures de la CNRACL. Cet accompagnement personnalisé comprend le contrôle des dossiers de rétablissement au Régime général, instruits sous format papier, par la collectivité locale et dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Monsieur le Maire et les élus se questionnent sur l'intérêt de réadhérer à cette mission pour les 3 prochaines années, sachant qu'aucun des agents titulaires ne peut prétendre à la retraite pendant cette période.

Après échanges, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour les 3 prochaines années.

1 voix pour adhérer : Michel ROCHE ; 3 abstentions : Danièle HORTALA, Yvan CARRET, Yohann CARRET ; 4 voix contre adhérer à cette mission : Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE qui estiment que ce n'est pas nécessaire comme aucun agent titulaire n'est en âge de prétendre à la retraite pendant les 3 prochaines années.

10. SUBVENTIONS 2026 - COLLEGE SAINT-ANTHEME

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu 3 demandes de subventions de la part du collège de Saint-Anthème :

- une dans le cadre de l'organisation d'un séjour pédagogique en Angleterre, du 20 au 25 Avril 2026 (5 élèves de Saillant sont concernés) ;
- une pour la tournée de l'atelier théâtre dans 4 communes environnantes, en Mai 2026, qui engendre des frais de transport, de décors, etc. (3 élèves de Saillant sont concernés)
- une pour l'association sportive du collège pour financer les sorties (patinoire, rencontres entre établissements, cross académique, ski de fond...) (5 élèves de Saillant sont concernés).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser 300 € pour le voyage pédagogique en Angleterre (60 € par enfant), 50 € pour la tournée théâtre, 50 € pour l'Association Sportive.

Décision approuvée (7 voix pour / 1 abstention : Guy CHAZOT qui s'abstient car un membre de sa famille est concerné).

11. DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN SECTIONNAL – LE MONT – B431

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu une demande écrite de M. et Mme GIRARD du village du Mont qui souhaitent acquérir une partie du terrain sectionnal du Mont (parcelle B431).

En effet, ils expliquent que des voitures de randonneurs se garent et qu'ils ne peuvent plus sortir de chez eux.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, unanimes, décident, de ne pas répondre favorablement à cette demande car ils ne veulent pas vendre de terrains sectionnaux à des particuliers, dans n'importe quels hameaux.

Ainsi, ils décident de conserver l'intégralité de la parcelle B431 en bien de section de la commune.

Décision approuvée à l'unanimité pour ne pas vendre.

6. DOSSIERS EN COURS

PLUI : Prochaine réunion le 08/01/26 avant le lancer l'enquête publique.

Maison Rage : L'acte définitif de servitudes devrait être prêt cette fin d'année. Monsieur le Maire relance régulièrement.

Eglise : La DRAC a déjà versé le solde de la 1^{ère} tranche. Manque les versements de la Région et du Département.

Seuls 100 000 € ont eu besoin d'être débloqués sur le prêt de 367 000 € grâce aux versements des avances et acomptes des différents financeurs. De ce fait, les intérêts passent de 19 451 € à 5 300 €...

Pour la 2^{ème} tranche, nous sommes en attente des réponses de la Région et du Département qui nous l'espérons, seront favorables comme celle de la DRAC.

Renouvellement réseau AEP – secteur Hauteville – Saillantet : les travaux de renouvellement de conduite d'eau sont bientôt terminés. Travaux réalisés par l'entreprise Dumeil. Financés par le SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE, et subventionnés à 35 % par le Département.

Divers :

- 2 bancs ont été installés pour la zone de loisirs de Fangody

10. ECHANGES SUR LES DOSSIERS FUTURS (éventuels futurs projets ?)

Projets 2026 :

- Aménagement garage D1166 (voir ci-dessus)
- 2^{ème} tranche travaux Eglise
- Acquisition d'une mini-pelle
- Bâtiment ancienne poste : compte-tenu du volume de travaux à faire, les conseils d'un architecte seront pris seulement en 2026.
- Peinture huisseries Mairie / Ecole
- Toiture des gîtes ?

QUESTIONS EN COURS

- La Cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le 10 Janvier 2026 à 11h00.
- Remerciements aux personnes qui se sont occupées des Colis des Anciens
- Remerciements aux personnes qui se sont occupées de la décoration du Bourg, mis en valeur cette année

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Maire,
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance
Danièle HORTALA

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Danièle Hortal", written over the printed name of the secretary.